de côté ou a donné tout le loisir nécessaire dans les cercles parlementaires pour apprécier la portée des déclarations faites hier, par M. Barthélemy Saint Hilaire à la commission du budget, au sujet des affaires de Tunis. Ces déclaration sont-elles exactement reproduites par le *Rappel* ? On le croit généralement, car c'est, dit-on, M. Lockroy, membre de la commission du budget, qui en a apporté la substance à son journal. On les tient donc pour exactes, et comme il en ressort clairement que si nous ne poursuivons aucun but de conquête en Tunisie, nous voulons cependant obtenir du bey un traité stipulant en faveur de nos intérêts des garanties exclusives, du reste, de toute lésion envers les autres puissances, on en infère que le but que nous poursuivons, c'est l'établissement de notre protectorat sur la régence.

La commission du budget, tout en écoutant avec intérêt le ministre des affaires étrangères, n'a exprimé aucune approbation à l'endroit des projets du gouvernement qui vont être exposés de nouveau avec pièces à l'appui aussitôt après la rentrée. Si M. Barthélemy Saint-Hilaire a pu affirmer avec raison qu'il n'avait reçu aucune observation des puissances relativement à notre expédition en Tunisie, il reste à savoir s'il pourra en dire autant dans huit jours. Là est le point délicat de l'affaire. On comprend, en effet, qu'avant l'occupation de Bizerte, les chancelleries étrangères n'aient pas eu à rompre le silence, mais depuis, les choses ont peut-être changé d'aspect à Rome, mais bien certainement à Londres. La preuve en est l'interpellation adressée aujourd'hui, dans la Chambre des Communes, à M. Gladstone. C'est pourquoi l'opinion reste incertaine quant à l'appui que nos revendications pourront rencontrer au sein du Parlement, et pourquoi l'on s'attend, si le gouvernement l'emporte, à ce que ce ne soit pas sans discussion.

Voici les dernières nouvelles de l'élection du IXe arrondissement. M. Ranc décline toute candidature, et M. Anatole de la Forge également. Tous les deux se réservent pour les élections générales, le premier dans le Rhône, le second dans l'Aisne. La vérité est que ni l'un ni l'autre ne croit pouvoir être nommé. Restent donc en présence M. Emile Ferry, maire du IXe arrondissement, et M. Narcisse Leven, conseiller municipal du faubourg Montmartre. L'administration verrait avec plaisir l'élection de ce dernier. Cependant je crois savoir que, jusqu'à présent, ni M. Ferry, ni M. Leven ne sont encore bien décidés à accepter la succession de M. Emile de Girardin. Pour M. Hervé, attaqué par toutes les fractions du parti républicain, intransigeants, radicaux, opportunistes, gens de la gauche modérée et homme du centre gauche, il fera tête à tout le monde. Si en se posant sur le terrain de la liberté comme le défenseur de la religion, des droits des pères de famille, de l'inamovibilité de la magistrature, de l'égalité pour tous en matière de presse, de réunion, d'association et de contrôle financier, il ne rallie pas les voix des républicains, il obtiendra au moins celles des hommes d'ordre et il aura bien mérité de tous les honnêtes gens. C'est un succès qui vaut la peine qu'on s'y emploie, et le patriotisme du directeur du *Soleil* n'y faillira pas.

On remarque que pas une feuille opportuniste ne donne ce matin le résumé télégraphique des débats des Communes d'hier soir, débats dans lesquels le secrétaire d'Etat de l'intérieur, sir W. Vernon-Harcourt a déclaré, aux applaudissements des deux côtés de la Chambre, que le gouvernement de la reine n'était nullement disposé à excepter du droit commun les crimes politiques, et que si la police d'Angleterre venait à découvrir des projets tendant à mettre en péril la vie d'un souverain, elle agirait en conséquence, espérant que chaque gouvernement civilisé agirait de même dans le cas où la vie de la reine serait menacée.

On offre de parier que demain encore ce silence sera observé par nos officieux absolument comme s'il devait leur faire pardonner de la part des intransigeants l'interdiction du meeting du cirque Fernando en faveur de Jessa Helfmann.

La demande de crédit émanée du préfet de police, que le conseil municipal a décidé hier, à l'unanimité des quarante-sept membres présents, sauf les 5 membres de la droite, du renvoyer à son auteur, avait pour objet l'installation de fils télégraphiques entre les postes de sapeurs-pompiers et les postes de police.

Certes, s'il y a une affaire urgente après les incendies de ces derniers temps, c'est celle-là. Mais qu'importe le salut de Paris en regard du besoin de vengeance de nos édiles contre M. Andrieux.

Le conseil ne se borne plus à garder les dossiers de la préfecture de police et à ne pas les rapporter, il déclare par un vote que toutes les affaires de la préfecture de police seront ajournées jusqu'à ce que M. Andrieux soit remplacé. Quelle jolie situation pour Paris ! Et ce qu'il y a de caractéristique, c'est que personne dans le gouvernement, non plus que dans la presse, ne s'en étonne, et qu'elle semble toute naturelle.

La Bourse d'aujourd'hui a été d'une remarquable fermeté et toutes les valeurs, ainsi que la rente, en ont bénéficié. Les valeurs ottomanes, par suite de quelques réalisations, ont seules fléchi légèrement.

Les circonstances poliques et la bonne tenue des places étrangères peuvent assurément servir d'encouragement aux acheteurs, mais, d'autre part, il est impossible de ne pas reconnaître que les prix élevés auxquels la plupart des valeurs sont parvenues conseillent la modération. La spéculation aurait tort de ne pas s'imposer quelque réserve. Le 3 0/0 perpétuel finit à 85 40 en hausse de 37 centimes. L'amortissable ancien finit à 86 80 sans changement ; l'Amortissable nouveau à 86 10 en baisse de 25 centimes ; le 5 0/0 à 120 23 en hausse de 12 centimes. Après Bourse, le 5 0/0 fait 120 23. L'Italien clôture à 94 05. Le Turc à 16 90, l'Egyptienne à 392 50 et la Banque ottomane 682 87.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Rigollet, capitaine de l'ancien corps d'état-major, officier d'ordonnance de M. le général commandant en chef le 1er corps d'armée, est nommé chef de bataillon d'infanterie.

M. Morel, sous-lieutenant de réserve au 110e de ligne passe avec son grade au 8e régiment territorial d'infanterie.

Les manœuvres de cavalerie annoncées sous la direction du général de Gailliffet qui auront une durée de six jours, commenceront le 16 mai dans les environs de Tours.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'au bout d'une année de service, effectif sous les drapeaux, les engagés volontaires qui se destinent aux écoles du gouvernement seront autorisés à suivre les cours préparatoires pour ces écoles et qu'on leur accordera toutes facilités pour leurs études.

Infanterie. — NOMINATION AU GRADE DE CAPITAINE

M. Lion, lieutenant au 33e de ligne est nommé capitaine au même corps.

M. Lesueur, lieutenant au 127e de ligne est nommé capitaine aux même corps.

M. Noll, capitaine du 133e de ligne passe avec son grade au 1er de ligne en remplacement de M. Cacan, mis hors cadre pour un service de recrutement.

M. Servettaz, lieutenant au 39e de ligne et nommé capitaine au 110e de même arme, en remplacement de M. Waidmann mis hors cadre.

M. Boulon, lieutenant au 53e de ligne est nommé capitaine au 1er rég. du même arme, en remplacement de M. Couturier, admis à la retraite.

M. Aubert, lieutenant au 8e de ligne est nommé capitaine au 21e.

M. Bolloré, lieutenant au 73e de ligne est nommé capitaine au même corps, en remplacement de M. Fissot, admis à la retraite.

M. Mourié, lieutenant au 8e de ligne est nommé capitaine au 45e.

Les sous-officiers-élèves-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie ci-après désignés, ont été promus au grade de sous-lieutenant.

— M. Darrientort, du 14e de dragons est classé au 2e de hussards.

M. Batail, du 26 de dragons est classé au 8e de cuirassiers.

M. Delamaire, du 8e de cuirassiers est classé au 3e de même arme.

M. Brégi, du 11e de chasseurs est classé au 19e de même arme.

M. Michiels, du 19e de chasseurs est classé au 16e de dragons.

M. de Gallier de St-Sauveur, du 19e de dragons est classé au 14e de l'arme.

MUTATIONS

M. Salle, lieutenant au 13e de ligne est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Hubert de la Hayrie, commandant le 2e brigade d'infanterie à Cambrai.

M. Foulliog, major du 84e de ligne, à Avesnes, passe au 3e régiment de tirailleurs algériens, en remplacement de M. Font, qui permute avec lui.

M. Leplat, médecin-principal à l'hôpital d'Arras, passe à l'hôpital St-Martin, (Paris).

M. Vivier, médecin-major de 1re classe au 3e régiment de chasseurs, passe au 3e du génie, à Arras.

MM. Capelle et Ducaup, adjudants d'administration en 2e, à Cambray et à Valenciennes, permutent entre eux.

M. Origas, officier d'administration, principal en retraite, a été nommé officier d'administration, principal dans l'armée territoriale (1re région).

BULLETIN DU TRAVAIL

Les ateliers de menuiserie de MM. Delva, rue St-André, à Lille ; Masquelier, rue de la Monnaie, et Deperne, rue de Gand, sont fermés depuis quelques jours.

Les ouvriers de M. Bernard, fabricant de cercueils, rue Basse, ont cessé leur travail depuis mercredi.

Hier matin, une douzaine d'ouvriers de M. Vanhoutte, rue du Blanc-Ballot, se sont présentés pour travailler, mais, conformément à l'engagement pris par les patrons dans la réunion tenue lundi, M. Vanhoutte n'a pu les recevoir.

Dix ouvriers sur 130, travaillent chez M. Rouzé, rue Jeséphine.

La grève des charpentiers-menuisiers commence à produire ses effets.

On annonce pour aujourd'hui même la cessation forcée du travail dans 14 ateliers de plafonneurs.

Les maçons en arrivent successivement au même point. Quand un étage de bâtiment est arrivé au point où la charpente doit être placée, on conçoit, en effet, que la maçonnerie est forcément arrêtée.

Nous pourrions citer à un seul entrepreneur de Lille, 27 bâtiments ainsi restés en souffrance.

Un ouvrier carrossier, Emile Houzé, âgé de 57 ans, devrait, ce semble, en raison de son âge, mettre un peu de calme dans ses revendications. C'est le contraire qui a eu lieu, hier, dans les ateliers de MM. Cliquennois. Cet ouvrier, qui est originaire de Wambrechies, a excité du trouble en voulant empêcher ses camarades de travailler, sous prétexte que lui-même était en grève.

Pas n'est besoin de dire qu'il a été arrêté.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Il y a eu hier séance du Conseil municipal. Contrairement à l'usage, l'ordre du jour n'avait pas été publié et, à l'heure actuelle, le procès-verbal sommaire de la séance ne nous a pas encore été communiqué.

On passe au rouge les inscriptions gravées sur l'église Saint-Martin, par ordre de la municipalité roubaisienne, à l'exemple de ce que fit la Commune, en 1871, sur les monuments de Paris.

A propos de ces inscriptions, il n'y a qu'un cri parmi les gens sensés — y compris les républicains — pour réprouver cette fantaisie, assez idiote d'ailleurs.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Cattelain, curé de Moncheaux, est transféré à Cantin.

M. Richard, curé de Petit-Fayt, est transféré à Moncheaux.

M. Metsu, vicaire d'Orchies, est nommé curé de Petit-Fayt.

M. Dehen, vicaire au Cateau, aumônier des Frères, à Annapes.

M. Delcambre, vicaire de La Bassée, est transféré à Orchies.

M. Dupas, professeur à St-Amand, est nommé vicaire à La Bassée.

M. Caudron, vicaire à Douai (Saint-Pierre), est transféré au Cateau.

M. Laloy, professeur à l'institution Saint-Jean, à Douai, est nommé vicaire à Douai (Saint-Pierre).

La souscription pour l'érection des monuments à la mémoire des cardinaux Giraud et Régnier s'élève aujourd'hui à la somme de 30,899 fr. 30.

M. Lemaire, agent de change à Lille, détenteur de l'obligation numéro 53,101 de l'Emprunt Roubaix-Tourcoing, sortie remboursable le 1er février dernier, par 20,000 francs, a versé cent francs au profit des pauvres de la ville de Roubaix.

On annonce le prochain mariage du peintre lillois, M. Léon Commerre, avec Mlle Jacqueline Paton, de Paris.

M. Pector, ex-maréchal-des-logis de gendarmerie, a été nommé inspecteur spécial de police au chemin de fer du Nord, à Baisieux, en remplacement de M. Salomez, qui reçoit une autre destination.

La filature de laines cardées Sickendorff, rue Delobel, à Tourcoing, occupée par M. Honoré a été la nuit dernière, la proie des flammes.

Tout le monde connaît ce haut et vieux bâtiment qui remplit à lui seul presque tout un côté de la rue Delobel. Il n'en reste maintenant que les murs qui s'écroulent pan par pan ; le feu a tout dévoré dans l'intérieur.

L'incendie a été signalé vers 11 heures 20 minutes ; le feu éclatait dans une salle du 3e étage contenant des déchets gras.

Une première pompe arriva, puis la pompe à vapeur ; elles se bornèrent à localiser l'incendie et à protéger les maisons voisines.

A minuit, les flammes avaient envahi tous les étages et toutes les pièces. L'établissement n'était plus qu'une vaste fournaise contre laquelle les secours étaient impuissants.

Grâce à l'activité déployée par les pompiers, sous les ordres de M. Masquelier, leur commandant, les maisons voisines ont été complètement préservées. Quelques-unes d'en face ont eu leurs vitres brisées sous l'action de la chaleur intense que développait le foyer de l'incendie ; quelques autres l'enduit de couleur sur lés recouvre s'est boursouflé par plaques.

Une foule considérable se pressait aux abords de la maison incendiée. On y a remarqué surtout la nouvelle Administration municipale au complet. Les Frères des Ecoles Chrétiennes de la rue de Lille se sont mis à une pompe.

Tout est détruit, cependant on a pu sauver une certaine quantité de laines filées pour une valeur d'une vingtaine de mille francs, déposées dans un petit magasin contigu et appartenant, dit-on, à M. Anthime Desmettre.

Cette filature n'occupait plus que 50 à 60 ouvriers.

On ignore exactement la cause de l'incendie. Les pertes non encore évaluées sont assez considérables. Il y a assurance.

La rue a été barrée.

Le service des tramways qui se faisait sur ce point est interrompu.

Les pompiers sont rentrés vers 4 heures du matin. Deux escouades sont restés pour surveiller les restes encore fumants.

La rapidité avec laquelle cet incendie s'est développé a démontré une fois de plus combien les mesures préservatrices à prendre, appareils de secours et bouches d'eau, doivent être multipliées.

Un quartier de Tourcoing était sur ce point, moins favorisé que les autres, et nous apprenons avec plaisir qu'un des derniers actes de l'ancien Conseil a été le vote de tous les frais nécessaires pour l'installation d'une demi section de pompiers à la Croix-Rouge, l'acquisition d'une pompe à bras *de grande puissance*, pouvant débiter par minute le 2/3 de celle à vapeur et, l'augmentation de nouvelles bouches d'eau spécialement pour le service de la pompe à vapeur, dépenses qui s'élèvent à une dizaine de mille francs.

La Grand'Place de Tourcoing est, depuis trois jours, munie des appareils chronométriques dont nous avions annoncé l'installation il y a plus de deux mois.

Ces appareils se composent de deux caisses rondes adaptées aux deux reverbères du milieu de la place de chaque côté. La face antérieure de ces caisses est un cadran d'horloge et la face postérieure un baromètre.

C'est absolument le même modèle d'horloge-baromètre avec cadran en émail bleu qu'on rencontre à Paris, principalement dans les carrefours, sur le candélabre à gaz planté au milieu des *refuges*.

Ces appareils chronométriques avaient dû être placés, lors de la pose des nouveaux réverbères avec les lanternes de grande intensité, il y a longtemps déjà, mais l'hiver, quelque retard dans la confection des appareils, ont déterminé ce délai.

Après avoir conduit à bonne fin, sa magnifique entreprise du Gaz, l'ancienne Administration municipale s'occupa activement de l'éclairage public qui en était un des principaux résultats.

L'établissement de ce service d'éclairage public fut organisé comme à Paris. On vota la pose de lanternes à grande intensité sur les plus importants passages.

Dans sa session de février 1881, l'ancien Conseil a complété ses heureuses résolutions à ce sujet.

On a voté l'éclairage avec lanternes de 1,400 litres, dans la rue Neuve-de-Roubaix toute entière, aux abords de la gare, dans la rue de la Station, à l'extrémité de la rue de Roubaix, dans les rues de Tournay et St-Jacques.

En outre, l'ancien Conseil a décidé l'installation sur la place des Halles de deux colonnes Rambuteau ou « Vespasiennes » comme on dit à Paris. Ces deux colonnes urinoirs-affiches, à l'instar de celles des Grands Boulevards de la capitale seront, sans doute prochainement posées, car les matériaux pour leur construction sont déjà sur place.

Lundi prochain 9 mai de 2 à 4 heures de l'après-midi, des expériences de tir auront lieu au *Cercle des Carabiniers*. MM. Dominique Heuertz et N. Libioulle, armuriers à Bruxelles et agents de M. Brünn de Birmingham feront divers essais qui devront intéresser tous nos chasseurs. Ils se proposent de démontrer :

1° La concentration et la distribution régulière de la charge de plomb de divers numéros avec la même arme.

2° La force de pénétration et l'augmentation notable de la portée résultant du forage Chokebore établi et perfectionné selon les données actuelles de la sience.

Avis aux amateurs de tir.

La société des Carabiniers de Croix, au *Bon Fraisier*, offre à toutes les sociétés et amateurs français et étrangers, son concours annuel de tir qui aura lieu les 15, 22, 26, et 29 mai.

Le rôle de la dernière audience tenue par le tribunal de simple police de Roubaix, comportait 44 affaires se décomposant de la façon suivante :

Ivresse manifeste	4
Avoir tenu des consommateurs après l'heure	9
Violences légères	4
Bruit et tapage	3
Rixe sur la voie publique	1
Défaut de balayage	5
Infractions à la police des marchés	2
Défaut éclairage	1
Abandon de voiture.	1
Embarras de la voie publique.	4
Mauvais traitements à un cheval.	1
Tombereaux mis à la file.	1
Infraction au règlement sur la vente du charbon	1
Dégâts à la propriété d'autrui	1
Jeux de hasard	1
Infraction au règlement sur les parades	1
Maraudage de betteraves	1
Divagation de chiens	3

102 francs d'amendes, 8 jours de travail et 3 jours de prison : tel est le bilan de cette audience.

7 affaires ont été remises.

La gendarmerie de Mouscron vient de remettre entre les mains de l'autorité française, le nommé Aimé E..., vingt-cinq ans, se disant agent d'assurances, prévenu de vol, d'escroquerie et de recel. Il a été arrêté à Anvers.

C'est cet individu qui, en partant du *Café de la Poste*, à Lille, a écrit sur sa porte : « Ici on vole. » Il emportait avec lui des couverts de table de sa pension, et bon nombre de bijoux qu'il avait achetés à crédit à sept bijoutiers de la ville.

Il a été écroué à la prison de Lille.

On nous prie d'informer les Eleveurs que le Concours Hippique de la circonscription du Nord s'ouvrira à Lille, le 21 Mai, pour se terminer le 29.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 157 prix pour la somme de 29,284 francs.

Des prix Internationaux ont été crées pour les Chevaux et Voitures de Maîtres, attelés en paire, seuls ou montés, sans distinction d'âge, de taille ou de provenance.

Des prix de classe, d'attelage, de trotteurs et de chevaux sautant les obstacles composent ce programme.

Mercredi a eu lieu l'adjudication de 900,000 kil. de charbon à fournir en 1881 à la Raffinerie de salpêtres de Lille.

Qualité : Charbon gras flambant, 1re qualité, tout venant, forte composition, contenant au moins 40 0/0 de gros et gailletteries qui, au criblage, ne passeraient pas à travers un grille dont les barreaux seraient distancés de 3 centimètres.

Quantité : 900 tonnes.

Livraisons : rendu franco et empilé dans les magasins de la Raffinerie avec franchise de droits d'octroi.

L'adjudication a été prononcée en faveur de la Compagnie des mines de Ferfay au prix de 15 fr. 90 les 1,000 kil. Les frais de transport par eau, déchargement, camionnage, peage et encavement, etc., sont de 5 fr. à 5 fr. 20. Le prix à la mine ressort donc de 10,70 à 10,90.

Dimanche 15 mai, M. Coquelin aîné, de la Comédie Française, donnera, au Grand-Théâtre de Lille, *une seule représentation*, avec le concours des principaux artistes des théâtres de Paris.

Le spectacle se composera de : l'*Aventurière*, comédie en 4 actes, en vers, de M. Emile Augier, et de *Ernest*, comédie en 1 acte, de MM. Clairville et O. Gastineau.

L'enquête sur les empoisonnements de la rue Beauharnais continue. Hier, Mlles Leblanc, Lesage, Mme Desplanques, M. J.-B. Lefebvre et Mlle Therette ont reçu des assignations à comparaître comme témoins devant le juge d'instruction. Cette dernière est alitée et dans un état de faiblesse extrême.

On raconte qu'un locataire soupçonné, aurait prononcé des paroles compromettantes : « On ne m'a pas vu, donc on ne peut rien me dire. »

M. Reignaux est tout à fait hors de danger. Il sortira de l'hôpital dans quelques jours.

Beaucoup de personnes se sont plaintes de ne pouvoir être servies de suite à la maison Thévenin, occuliste-opticien, *champ de foire*, première galerie. A partir d'aujourd'hui tout le monde pourra s'en aller content et satisfait, car ce praticien de la science vient encore de recevoir un nouveau choix de marchandises et un essortiment considérable de lunettes et pince-nez même pour les vues les plus faibles, déjà abandonnées par ses confrères. Si vous voulez être bien servi et avoir du bon ne vous trompez pas d'adresse.

Il y a également un grand choix de timbres de commerce et marques pour pigeons.

Nota. — M ou Mme Thévenin ne se rendent à domicile que sur la demande formelle de leurs clients.

— ARMENTIÈRES. — Par décret de M. le président de la République en date du 2 mai 1881, M. Edouard-Jules-Eugène Desmazières, licencié en droit a été nommé notaire à Armentières en remplacement de son père et a prêté serment à l'audience du tribunal civil du 7 courant.

— PHALEMPIN. — Il y a quelques jours, une meule de bois, élevée au milieu de la forêt a été détruite par un incendie sans que personnes ait même vu le feu. Le propriétaire, M. J.-B. Lagache, cultivateur à Camphin, venant voir son bois, l'a trouvé entièrement réduit en cendres. La cause de ce singulier incendie est absolument inconnue. On tremble cependant à la pensée que le feu eut pu se communiquer aux tailllis voisins et alors on ont eu à déplorer peut-être un de ces terribles désastres dont, de temps à autre, sont frappés nos grands bois.

— DENAIN. — Une disparition cause en ce moment de vives inquiétudes à la famille du sieur Clodomir, commissaire des Forges de Denain.

On espérait de jour en jour, voir arriver le fugitif, qui s'est levé, paraît-il, comme à l'habitude, le jeudi 21 avril dernier, a quitté sa maison sans rien dire, et depuis, n'a plus été revu.

Clodomir est un homme très connu, âgé de quarante ans, il portait ses effets de semaine. une veste et un pantalon de velours, casquette plate.

Les personnes qui, depuis le jour de sa disparition l'aurait vu, obligeraient en faisant parvenir à sa femme, à Denain, les renseignements qu'elles possèdent.

— AUBY. — Dans la nuit d'hier, un violent incendie a consumé en partie l'importante usine de M. Delaunay, à Auby.

Les pertes sont évaluées à cent cinq mille francs ; bâtiments brûlés : 40,000 fr. ; matériel, 15,000 fr., marchandises : 50,000 fr.

On attribue ce sinistre à l'imprudence d'un ouvrier. Il y avait assurance pour 208,000 fr.

M. Delaunay a failli être asphyxié, en coupant un tuyau de vapeur ; un ouvrier de l'usine a été légèrement brûlé.

— DUNKERQUE. — De tous les laitiers fantaisistes que le journal l'*Autorité* a vus défiler, cette semaine, devant le tribunal correctionnel, il en est un, dit cette feuille, qui peut invoquer l'indulgence du tribunal, c'est R..., jeune garçon de 15 ans. On peut l'appeler le falsificateur par amitié. En effet, son père, cité comme civilement responsable, déclare qu'il ignorait le mélange fait par son fils qui prétend ne l'avoir fait que pour gagner à l'insu de ses parents quelques sous qu'il envoyait à son frère soldat.

L'excuse ne manque pas de finesse.

Du reste, le commissaire de police n'a trouvé qu'une seule partie d'environ 8 à 10 litres de lait falsifié.

Le jeune R..., s'en tire avec 16 francs d'amende seulement.

— AMIENS. — M. Alph. Fiquet, maire d'Amiens, désireux de perpétuer le souvenir des membres de la mission Flatters, morts victimes de leur amour pour la science, vient de prendre un arrêté qui, dès qu'il aura reçu la sanction du président de la République, donnera le nom de rue Flatters à l'une des grandes voies publiques de la ville d'Amiens.

ÉPHÉMÉRIDE

SAMEDI 7 MAI. — *Saint Stanislas év. et mart.* — 1104. — FONDATION DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut fondé sous le règne de Baudoin Ier.

Ces religieux, outre les vœux ordinaires, s'engageaient à recevoir les pèlerins et à les secourir. Ils devinrent bientôt de véritables hommes de guerre.

Chassés de Jérusalem, ils vinrent se réfugier à Chypre après s'être vaillamment défendus contre les infidèles.

En 1310, ils prirent Rhodes où ils s'installèrent. Cette île étant tombée au pouvoir de Soliman II, en 1521, ces chevaliers se retirèrent en Sicile, de là vinrent à Rome, et, après avoir passé six ans à Viterbe, s'établirent définitivement à Malte.

Cet Ordre comprenait des chevaliers, des chapelains et des servants d'armes.

Le grand Maître de l'Ordre était souverain de l'île de Malte, qu'il gouvernait avec son Conseil. Il avait droit de battre monnaie et de faire grâce aux criminels. Les chevaliers de Malte conservèrent cette île jusqu'en 1798.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mai. — Elisa Caveye, rue de l'Alma, cour Delrue, 4. — Edouard Vandevelde, rue Delattre, cité Saint-Joseph, 18. — Charlotte Vanpeteghem, rue de l'Epeule, cour Ernoult, 1. — Léon Leclercq, rue Watt, impasse Sti Gadenne, 48. — Antoine Crispyn, rue de la Paix, cour Favier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Philomène Lefebvre, 11 mois, aux 3 Ponts, rue d'Ath, 184. — Georges Rammaert, 8 mois, rue d'Alma, 122. — François Gheysens, 71 ans, domestique, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 14. — Louis Klebbe, 4 mois, rue de Lille, 253. — Julie Lewille, 73 ans, journalier, rue de l'Hospice, à l'Hospice. — Gaspard Ruscart, 53 ans, jardinier, rue de Flandre prolongée. — Félix présenté sans vie, rue de Lannoy, fort Desprez, 7. — Blanche Tiberghien, 2 ans, rue Ste-Thérèse, cour Delporte, 18.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famill RAMMAERT-SCETE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Georges-Charles-Alfred RAMMAERT, décédé à Roubaix, le 6 mai 1881, à l'âge de 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 122.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles VERSCHINGEL, veuf de Dame Rosalie VANHOUTTE, décédé à Roubaix, le 1er mai 1880, dans sa 73e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette PETIT, veuve de Monsieur Jean-Baptiste GADENNE, décédée à Roubaix, le 1er avril 1881, à l'âge de 68 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré célébré en l'église paroissiale du Saint Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise MERLIN, décédée à Roubaix, le 30 mars 1881, dans sa 25e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 10 mai 1881, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Maria-Louise GHESQUIÈRE, épouse de Monsieur Joseph LECOMTE; décédée à Roubaix le 11 avril 1881, à l'âge de quarante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin-Joseph DESOBRY, décoré de la médaille militaire de la Légion-d'Honneur, concierge du dépôt de sûreté, époux de Dame Madeleine NETTER, décédé à Roubaix, le 8 avril 1881, à l'âge de soixante et un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lund 9 mai 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph STEUX, décédé à Roubaix, le 7 avril 1881, dans sa 67e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Cécile DESBARBIEUX, veuve de M. Jean DELCROIX, décédé à Roubaix, le 9 mai 1880, dans sa 80e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

Les noces de S. A. R. la princesse Stéphanie.

On télégraphie de Vienne, 6 mai, 5 h. 46 :

A partir de Salzbourg, le train royal est remis par M. Desemblanc à l'inspecteur M. Klaudy. Parti à 9 heures, il a fait une marche triomphale. A toutes les stations intermédiaires, les campagnes, les montagnes mêmes sont garnies de foules amies. Le train arrive à Vienne à 4 h. 40, attendu par l'Empereur, l'archiduc, le bougmestre et le conseil d'administration de la *Westbahn*. L'Empereur embrasse la Famille royale belge. La suite est la même que celle d'hier, plus la suite autrichienne qui était venue à Salzbourg.

Le cortège est immédiatement parti, en calèches découvertes pour Schonbrunn, par des routes bordées de deux cent mille personnes criant: *Hourra* !

Le comte et la comtesse de Flandre arrivent ce soir.

A midi, le nonce a remis, en audience, à l'archiduc, au nom du Pape, comme cadeau, deux tableaux mosaïques superbes.

Vienne, 6 mai, 1 h., soir.

Les préparatifs pour les fêtes du mariage du prince Rodolphe sont presque achevés. Les boulevards présentent un coup d'œil féerique; toutes les maisons sur la route du cortège sont décorées de haut en bas ; parmi les mieux ornées, on remarque le palais de l'ambassade française. Devant la gare et sur le pont Elisabeth sont dressés des arcs de triomphe. Toute la ville se presse dans les rues, grâce au beau temps.

La réception faite hier à la famille royale de Belgique à Salzbourg a eu lieu au milieu d'un enthousiasme qui a dépassé toutes les prévisions, et qui s'est surtout manifesté au moment où les deux fiancés se sont embrassés avec la plus franche cordialité.

Tous les journaux, ce matin, souhaitent la bienvenue à la princesse Stéphanie et expriment leur joie de voir la maison impériale d'Autriche s'allier à une des maisons les plus libérales d'Europe.

La princesse arrive à Vienne cette après-midi, à quatre heures. Les deux familles souveraines vont s'installer à Schœnbrunn.

Le *Journal officiel* publie une longue liste de distinctions honorifiques accordées à l'occasion des fêtes du mariage. Le comte de Flandre, le prince de Galles et le prince Guillaume de Prusse arrivent demain matin.

Près de cent correspondants étrangers sont arrivés à Vienne pour assister aux fêtes.

Vienne, 6 mai.

Le roi et la reine de Belgique avec la princesse Stéphanie sont arrivés à la gare de l'Ouest cette après-midi peu après quatre heures. L'empereur, le prince impérial, le bourgmestre, le gouverneur de la ville, le préfet de police les ont reçus à la gare. La reine de Belgique est descendue la première, puis les princesses Stéphanie et Clémentine, puis le roi. L'empereur a baisé la main de la reine, le prince impérial a embrassé à plusieurs reprises sa fiancée, qu'il a présentée à l'empereur. Celui-ci lui donna la main et l'embrassa sur le front. Après quoi il salua cordialement le roi de Belgique. Après la présentation réciproque des personnes de la suite, tous les personnages princiers se rendirent en voiture à Schanbrunn, entourés d'une foule enthousiaste et nombreuse, qui ne cessait d'éclater en acclamptions. Au château, l'impératrice et la famille impériale tout entière accueillit de la manière la plus cordiale LL. MM. de Belgique et la princesse Stéphanie. Pendant tout le trajet, la foule a salué avec le plus grand enthousiasme, de la rue, des fenêtres et des tribunes, par des acclamations et en agitant des drapeaux et des mouchoirs, la princesse Stéphanie qui, émue, s'inclinait de tous côtés pour remercier de l'accueil qui lui était fait.